

Quebec the sum of \$10,000 00 should be placed in a chartered bank of that city to the credit of the "Chez-nous du Soldat" to be paid over on the production by the said body of vouchers showing particulars of expenditure, it being understood and agreed that this money is to be spent only for the purpose of promoting war relief work among the Canadian soldiers, and in conformity with the War Charities Act; and it is further agreed that our corporation will give consideration to further proposals, if necessary, that may come from the "Chez-nous du Soldat," in connection with the continuance of the urgent and deserving work, during demobilization period, in which all Canadian citizens are so vitally interested and desirous of seeing promptly and properly carried out.

CARRIED

Certified Correct

J.-L. MURRAY
Secretary-Treasurer.

REMERCIEMENTS AUX CHEVALIERS DE COLOMB
SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL

CONSEIL SUPÉRIEUR DU CANADA

A M. le Dr. N.-A. DUSSAULT,

Directeur Suprême des

CHEVALIERS DE COLOMB,

et à M. L. P. TURGEON, Grand Chevalier de Québec.

Monsieur,

Je me fais un devoir d'exprimer à l'Ordre des Chevaliers de Colomb la vive reconnaissance de la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec, pour la généreuse remise de dix mille piastres que cet Ordre vient de faire au "Chez-Nous du Soldat". Ce geste loyal des Chevaliers de Colomb est la sanction d'une entente intervenue entre ces derniers et le Conseil supérieur de la Société de Saint-Vincent de Paul agissant au nom du "Chez-Nous du Soldat" de Québec, lors de la souscription publique en faveur des Huttes catholiques de l'armée canadienne.

Pour mieux servir les intérêts de nos chers soldats catholiques d'outre-mer, la Société de Saint-Vincent de Paul acquiesce à la proposition des Chevaliers de Colomb, savoir : les deux sociétés unissant leurs efforts pour assurer le succès de la souscription.

La souscription en faveur des Huttes catholiques de l'Armée canadienne, remporta un succès inespéré, et les directeurs suprêmes des Chevaliers de Colomb, réunis à Ottawa le 2 du courant, ont royalement racheté la parole donnée des Chevaliers de Québec à la Société de Saint-Vincent de Paul. Non seulement les Chevaliers de Colomb ont voté la somme de dix mille piastres pour solder les arriérés du "Chez-Nous du Soldat" et assurer sa subsistance et son développement, mais dans une résolution adoptée à l'unanimité, ils ont décidé de fournir d'autres fonds, si la chose est nécessaire.

Inutile de vous dire, M. le Directeur Suprême, que des pièces justificatives seront fournies aux Chevaliers de Colomb pour chaque piastre dépensée par le "Chez-Nous du Soldat" sur les argents fournis par votre société.

En terminant, M. le Directeur, il est de mon devoir de déclarer, contrairement à ce qu'on a pu penser, que jamais les Chevaliers de Colomb n'ont fait le moindre tentative pour s'emparer de l'œuvre du "Chez-Nous du Soldat" et frustrer ainsi la Société de Saint-Vincent de Paul dans ses droits.

Bien au contraire, les Chevaliers de Colomb ont toujours témoigné beaucoup de sympathie en faveur de cette œuvre, et la seule démarche faite par votre ordre, ce fut une offre spontanée de secours à la Société de Saint-Vincent de Paul pour maintenir l'entreprise si opportune du "Chez-Nous du Soldat." Cette œuvre gardera son caractère du début, tout en favorisant avec bonheur la si belle initiative des Huttes catholiques de l'Armée canadienne. Elle restera sous la direction de la Société de Saint-Vincent de Paul, tout en acceptant la collaboration loyale et désintéressée des directeurs des Huttes catholiques de l'Armée canadienne.

De nouveau, veuillez assurer vos collègues de l'Ordre, de la profonde reconnaissance de la Société de Saint-Vincent de Paul pour leurs bons et loyaux procédés.

C.-J. MAGNAN,
Président de la Société de Saint-Vincent de Paul.